



Compte-rendu Conseil municipal 11 décembre 2020 Commune d'Usclas du Bosc

Elu(e) présent(e)s : Mme Desmaretz Carles, Mme Cavailé Roch, Mme Docquier, M. Druène, M. Galiana, Mme Larroque, M. Panis, M. Carles

Absent excusé : M. Château

Absent : M. Cano

Secrétaire de séance : M. Galiana

Communauté des Communes CCLL :

➤ Conseil des maires :

Visite de M. POZO et M. LE BEUZE, le 8 décembre 2020, concernant la prise de compétence au 1er janvier 2021. Plusieurs sujets ont été abordés dont la consommation de l'eau de la commune, les impayés, le marché public en cours concernant l'assainissement.

Après discussion, il est convenu que le tarif de l'eau et de l'assainissement reste inchangé. Seul un abonnement de 20 euros sera élaboré pour l'assainissement. Actuellement, le prix de cet abonnement était à 0€ ce qui n'est pas possible pour l'agence de l'eau. Il faut un minimum au vu des dépenses d'investissement et de fonctionnement. D'autres communes ont eu des modifications de tarifs pour les mêmes motifs.

Mme Docquier demande ce qu'il en est des compteurs de jardin. Mme le maire lui demande de lui transmettre une estimation de la consommation de son compteur, expliquant qu'un compteur spécifique « agricole » sera mis en place en fonction de l'activité professionnelle du demandeur.

La question des compteurs jardin, spécificité d'Usclas du Bosc, sera exposée par courriel pour le lundi 14 décembre 2020 puis lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020. Ces compteurs étant spécifiques à la commune, pourront-ils être maintenus dans le cadre de reprise de compétence ?

Concernant les impayés d'eau, les familles n'ayant pas soldé leurs précédentes factures recevront un courrier demandant de régulariser leur situation.

➤ Conseil communautaire :

- Demande de garantie financière sur l'emprunt de 50 000 euros par le projet participatif ECOE
- Parc Régional
- Election de membres de commissions
- Admission en non-valeur des crèches et garderies
- Discussions sur le budget 2021, débat animé

Élagage :

L'employé municipal ne peut élaguer certaines branches d'arbre trop hautes dont une formation spécifique est requise (nacelle, travaux en hauteur). En effet, plusieurs arbres dont les branches dépassent sur la voie publique doivent être élagués par un professionnel pour éviter des rayures aux bus et engins agricoles.

Deux entreprises seront contactées dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, la Préfecture demande d'ores et déjà de prévoir le débroussaillage avant le printemps. Une réunion publique sera effectuée avec l'ensemble des propriétaires dès une situation sanitaire plus calme.

Factures d'eau :

10972 euros d'impayés sur les 3 dernières années.

Lors de la prise de compétence, la CCLL facturera 25% de plus les factures impayées

Le règlement des factures en décembre a un impact financier important, la commune a demandé de reporter la prochaine facture, qui devait être effective en mars ; celle-ci sera envoyée en juillet

Par ailleurs un flyer explicatif rédigé par la commune et mise en forme par M. et Mme Carbonnel va être mis dans les boîtes aux lettres, afin que les administrés puissent demander des modalités de paiement plus souple pour cette facture exceptionnelle

Aide financière pour une famille recherche de fuite d'eau :

Il est apparu lors du relevé des compteurs d'eau, qu'une famille a consommé plus de 900^{M3} sur une année (alors que celle-ci n'a pas de piscine). La facture représente donc plus de 3000 euros. Au vu de la situation financière préoccupante de la famille, le conseil municipal a voté à l'unanimité de prendre en charge, la recherche de fuite d'eau. La commune contactera l'entreprise Vailhé pour l'effectuer les recherches et travaux. Les services sociaux ont été contacté pour permettre de prendre en charge une partie de la facture.

Dossiers urbanisme en cours :

PPRMT (Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain) :

le dossier du propriétaire est toujours en cours. Mme le maire a déjà relancé le directeur de la DDTM pour connaître une date approximative de décision. M. Gregory doit rappeler la semaine prochaine pour informer de la suite du dossier.

Question de la yourte : un compromis a été trouvé avec la commune, la DDTM et les propriétaires, celle-ci sera démontée pour le 18 janvier 2021.

Une demande d'installation sur zone AU a été déposée en mairie dernièrement. Elle va être étudiée par les différents services de l'urbanisme.

Concernant la demande du président de la diane des chasseurs. Actuellement, le projet ne peut aboutir au vu du zonage. Aucun Algéco, conteneurs, places de parking ne peuvent être mis sur un terrain agricole. De plus, la DDTM souligne qu'il y a aussi des normes sanitaires à respecter lors des découpes des animaux. Il faut des locaux adaptés. La commune va porter le projet à la préfecture pour nous accompagner dans ce projet. Comment pouvons-nous

soutenir cette demande tout en restant dans la législation (sinon sanction pour la commune et démontage immédiat des installations).

Point lecture :

Une bénévole de la nouvelle association s'est désistée pour prendre le relais du Point Lecture. M. Carbonnel propose de faire la formation à Pierres Vives pour être habilité à prendre la relève.

Une réunion de dissolution est prévue par l'ancien bureau le 23 décembre de 10 à 11 heures

Un inventaire des livres devra être effectué avant la reprise du Point Lecture. Il sera réalisé par un ancien membre de l'association « les chemins de la lecture », la mairie et un membre de la coop ludique. Il n'y aura donc aucune ambiguïté en cas de perte de livres.

Divers :

Sécurisation de la route :

A la demande de la commune, deux représentants sont venus mardi 8 décembre pour expliquer les différentes modalités de sécurisation de notre route. La route n'appartenant pas à la commune, elle ne peut procéder à des travaux sans leur autorisation. Le Département propose trois axes de sécurisation : entrée/centre - centre/lavoir - lavoir/route de Saint Privat.

Avant de réaliser l'étude de ces trois projets, l'ingénieur des routes demande que nous puissions nous positionner sur un des trois projets. Les études et impact budgétaires demandant beaucoup de temps et d'argent par le service des routes. Des plans et croquis en A3 sont distribués à l'ensemble du Conseil Municipal pour expliquer les projets.

Le CM valide l'axe centre-lavoir. Cette décision n'est pas définitive puisqu'il faut attendre le coût et les subventions possibles (Etat et département) afin de valider le projet et les modalités des travaux.

Le radar pédagogique prêté par la préfecture fonctionne uniquement par alimentation électrique ou batterie (mais avec une faible autonomie). Cela engendre une perte d'efficacité une bonne partie de la journée. Afin d'avoir un relevé précis des vitesses des voitures traversant notre village, il a été demandé au département d'installer un compteur au sol. Les dispositifs seront installés à l'entrée et à la sortie du village pour 15 jours à partir de janvier (date encore non fixée).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire, Caroline DESMARETZ-CARLES

